

Paris, octobre 1993

Programme "MEMOIRE DU MONDE"

Première réunion du Comité
consultatif international
du Programme
"Mémoire du monde"

Consultation régionale
sur la conservation, la
sauvegarde et la promotion du
patrimoine documentaire des pays
d'Europe centrale et orientale

Pultusk, Pologne, 12-14 septembre 1993

Rapport final

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Programme général d'information et UNISIST

PGI 93/WS.17

TABLE DES MATIERES

	Pages
I - COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL	1
- 1ère réunion - Rapport final	
Recommandations	11
Annexes :	
1) Liste des participants	15
2) Discours du Directeur général	21
3) Ordre du jour	26
II - CONSULTATION REGIONALE SUR LA CONSERVATION, LA SAUVEGARDE ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE DES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE - Rapport final	29
Conclusions et recommandations	39
Annexes :	
1) Liste des participants	42
2) Ordre du jour	46

"Plusieurs régions du monde, ayant perdu la mémoire de leur patrimoine, ont égaré la boussole qui peut les orienter pour le futur."

Federico Mayor

I. Comité consultatif international

Première réunion

0. Introduction

La première réunion du Comité consultatif international du nouveau Programme "Mémoire du monde" s'est tenue à Pultusk (Pologne), du 12 au 14 septembre 1993, à l'initiative de l'UNESCO et en coopération avec la Commission nationale polonaise pour l'UNESCO.

Neuf membres de ce Comité, désignés par le Directeur général de l'UNESCO, ont pris part à cette première réunion, ainsi que 15 observateurs et représentants d'organisations internationales, gouvernementales et non-gouvernementales et d'entreprises privées.

L'objectif de la réunion était de définir le cadre de travail du Programme et de préparer la stratégie à suivre pour sa mise en oeuvre.

Cette réunion a été organisée conjointement avec une Consultation régionale sur la conservation du patrimoine documentaire en Europe centrale et orientale.

Les deux réunions ont été tenues en commun pour la séance inaugurale et pour la séance de clôture.

Jean-Pierre Wallot était Président de séance et Jean-Marie Arnoult Rapporteur.

La liste des membres du Comité consultatif international, ainsi que l'ordre du jour des séances sont joints en annexes I et III.

1. Séance d'ouverture

- a) La Conférence est ouverte par le Président de la Commission nationale polonaise pour l'UNESCO qui rappelle l'importance de la mémoire pour la compréhension de nos civilisations, en particulier dans cette partie de l'Europe où elle a souffert de deux totalitarismes au cours des dernières décennies.
- b) Dans son discours inaugural, le Directeur général de l'UNESCO met l'accent sur le rôle et sur l'importance du Programme "Mémoire du monde" pour la sauvegarde de tous les patrimoines documentaires en péril (voir annexe II).
- c) M. Arnoult introduit le document de travail en exposant les lignes directrices qui serviront de cadre aux réflexions du Comité consultatif.
- d) Le Président de séance résume en anglais une note rédigée par Jean Favler, Directeur des Archives de France, qui commente un certain nombre de points du document de travail. Ces commentaires seront repris au cours des séances ultérieures.

2. Considérations générales sur le Programme "Mémoire du monde"

La mise en oeuvre du Programme doit être l'occasion de sensibiliser les gouvernements des Etats membres à la sauvegarde de leur patrimoine documentaire. Les efforts consentis par des organisations professionnelles depuis un certain temps déjà pourraient être relayés par l'UNESCO dans un cadre de coopération internationale dynamique. Le Programme, appelé encore "mega-Programme" aura nécessairement besoin de mobiliser des énergies pour se développer. Mais, la première phase est bien de définir le concept et de l'inscrire dans une perspective dont les contours ne sont pas encore fixés définitivement: il revient au Comité de trouver la meilleure approche possible pour identifier les niveaux nationaux et régionaux qui doivent être impliqués.

Enfin, ont été réaffirmés avec force et unanimité, les deux principes essentiels qui guident le Programme : la préservation des collections et des fonds d'une part et, d'autre part, la démocratisation de leur accès qui peut d'ailleurs être utilisée comme argument pour sensibiliser les gouvernements. Ces deux principes sont indissociables : l'accès favorisant la sauvegarde et la préservation assurant l'accès.

Les discussions ont fait ressortir notamment les points suivants :

- l'utilisation des nouvelles technologies nécessite une évaluation pour connaître plus précisément leurs implications respectives et leurs conséquences sur le Programme ;
- l'approche régionale du Programme doit être privilégiée, car c'est le meilleur moyen de rester proche des réalités ;
- un certain nombre d'organisations ont déjà des activités similaires dans le monde ; il conviendrait que l'UNESCO assure un lien entre ces activités et catalyse les efforts et les initiatives ;
- la reconstitution des fonds d'archives émigrées est une question importante à laquelle le Programme peut apporter une réponse ;
- la sauvegarde de la mémoire orale nécessite une attention particulière qui doit être prise en compte par le Programme ;
- il semble d'ores et déjà nécessaire d'agir auprès des gouvernements pour mettre en valeur le Programme et les activités qu'il induira : une action de promotion devra être préparée ;
- il est rappelé que l'objectif premier du Programme est la préservation des patrimoines mise en relation avec la volonté de rendre accessibles les collections et les fonds ;
- en préliminaire à une mise en place du Programme, il serait souhaitable de réaliser une liste des actions déjà engagées par les organisations

professionnelles et inter-gouvernementales pour les bibliothèques et les archives. Cette liste pourrait déboucher sur un plan stratégique d'action ;

- la question des copies, tant pour les besoins de la conservation que pour faciliter la diffusion, mérite une attention particulière. Etablir des copies, notamment dans le secteur audiovisuel, multiplie inutilement les efforts quand celles-ci existent déjà. Il convient d'encourager la confection d'instruments de contrôle ;
- la distinction entre bibliothèques et archives a été évoquée à plusieurs reprises. Il apparaît néanmoins que la différence tient d'abord aux missions respectives des unes et des autres, mais que les préoccupations au niveau de la conservation sont proches. Il y a, en définitive, davantage de points communs que de points de désaccord. Il vaut donc mieux se concentrer sur ce qui unit plutôt que sur ce qui divise.

3. Les critères de sélection

La discussion sur les critères devant conduire à la sélection des collections et des fonds a été particulièrement enrichissante et a permis d'approfondir le concept même de mémoire du monde.

Pour plus de clarté et de souplesse, il a semblé judicieux de proposer des critères de portée générale, sinon universelle ; étant entendu que les comités nationaux et régionaux définiront plus précisément les critères dont l'application tiendra compte des particularismes et, d'une manière générale, de la réalité.

Les points suivants ont été particulièrement discutés :

- il est rappelé tout d'abord que les critères doivent être conjugués entre eux ;
- la liste des critères telle qu'elle est proposée ne saurait constituer une liste de valeur croissante ou décroissante de ces critères ;
- il est nécessaire d'établir des critères régionaux pour tenir compte des particularités et de la spécificité des régions ; les régions auront par ailleurs pour mission d'analyser et de développer leurs priorités ;
- les critères retenus seront modulés en fonction de leur application dans des bibliothèques ou des archives et là où cela semblera opportun ;
- l'historicité d'un document n'est pas forcément liée à son âge ;
- la notion d'irremplaçable doit être introduite dans la liste des critères car la destruction d'une collection ou d'un fonds d'une valeur inestimable pour l'humanité constitue toujours une perte irréversible ;

- tenir compte des minorités et de leurs cultures ;
- une priorité constante devra être donnée aux opérations entreprises en coopération et en partenariat ;
- les projets qui seront proposés devront être limités dans le temps ;
- une priorité devra être donnée aux projets comportant plusieurs versions linguistiques, ne serait-ce que des descriptions bibliographiques, afin d'en faciliter l'accès au plus grand nombre.

Les critères retenus peuvent être classés selon les quatre catégories suivantes :

1) Critères intellectuels

- . intérêt codicologique ou typographique des documents (manuscrits et livres imprimés de haute ancienneté)
- . intérêt littéraire
- . documents relatifs à un événement particulier d'une grande importance pour une nation, une région
- . intérêt linguistique (par exemple les plus anciens documents en langues nationales sont des monuments du plus haut intérêt)
- . historicité ou ancienneté des documents
- . caractère irremplaçable des collections et des fonds en cas de disparition

2) Critères physiques

- . intérêt matériel et physique du document (quel que soit son état, bon ou mauvais) qui doit être conservé tel quel comme témoin d'une technologie
- . aspect esthétique et artistique : reliure prestigieuse, décoration ou éléments particuliers qui apportent une valeur ajoutée au document
- . documents uniques en raison des matériaux qui les composent
- . état physique des collections et des fonds (nécessité d'intervention rapide pour en assurer la sauvegarde)

3) Critères liés à un contexte

- . intérêt présenté par un ensemble de documents (fonds d'archives)

- . intérêt présenté par un ensemble de documents dans un environnement donné (fonds d'archives ou bibliothèque incluant les locaux eux-mêmes)

4) Critères liés à une situation à risque

- . sauvetage d'urgence de documents gravement menacés par un incident quelconque
- . procédure de classement d'urgence (procédure par laquelle un Etat peut déclarer qu'une partie de son patrimoine est un trésor national nécessitant une protection) : sauvetage de documents pour prévenir une situation précaire qui risque d'entraîner des perturbations
- . fréquence d'utilisation et utilisation incontrôlée qui mettent les collections et les fonds en danger à la suite d'une usure rapide et inconsidérée

4. Présentation de quelques projets en cours

Les grandes lignes de quatre projets sont présentées brièvement :

- St. Petersburg : La Chronique Radziwill
- Sofia : Sainte Sophie
- Caracas : Sauvegarde de la presse ancienne d'Amérique latine, essentiellement des journaux du XIXe siècle
- Prague : Manuscrits enluminés de la Bibliothèque nationale

5. Principes de conservation

Les principes de conservation ont donné lieu à des débats fort riches qui ont fait ressortir la préoccupation liée aux problèmes de formation. Il est naturellement impossible que le Programme, au moment de sa conception même, ne tienne pas compte de cet aspect qui est souvent dramatique dans le monde. Mais il serait également dommage de pénaliser des projets limités dans le temps par des contraintes de formation longue et coûteuse.

Il a donc été proposé, en synthèse au débat, de considérer la formation comme une composante essentielle du Programme et de chaque projet. Pour tenir compte de la spécificité des besoins liés à la nature d'opérations complexes ou nouvelles (en matière de reproduction notamment), il est proposé de rechercher des formations spécifiques (de type transfert de savoir-faire) relativement courtes.

Il est rappelé et confirmé que les actions de formation traditionnelles ne seront pas arrêtées pour autant et que les efforts de l'UNESCO dans ce domaine seront développés et amplifiés.

Les principaux points qui ont été abordés sont les suivants :

- il conviendra toujours de privilégier le préventif au curatif ;
- il est rappelé que le nombre de techniciens susceptibles de travailler en préservation est inadéquat eu égard aux besoins ;
- la question a été posée de savoir comment intégrer la formation au projet et dans quelles proportions ; plusieurs hypothèses ont été envisagées : accorder une part du budget de chaque projet à la formation, mais les objections montrent que la formation exige beaucoup de temps, davantage que les projets eux-mêmes et qu'elle risque de coûter très cher au projet.

Partout on constate que la formation laisse à désirer. La réussite du Programme repose en grande partie sur la mise en place, dans les pays concernés, de programmes de formation à tous les niveaux. En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

- la formation est intégrée à chaque projet en fonction de l'analyse des besoins;
- les programmes traditionnels de formation déjà engagés se poursuivront normalement ;
- la formation ainsi conçue est une formation à court terme pour permettre la conduite à bien du projet tout en facilitant les transferts de savoir-faire;
- des efforts doivent être consentis pour sensibiliser le plus large public possible à l'occasion de la présentation des projets ;
- la formation peut être liée à des actions de partenariat, en particulier avec des fondations ou des organisations diverses. L'UNESCO jouera un rôle de courtier pour diffuser une information à propos des actions entreprises afin d'éviter leur duplication.
- l'effort de formation accompagnant chaque projet doit avoir un impact régional si besoin est.

6. Le cadre juridique

La définition d'un cadre juridique formel et contraignant n'a pas semblé la meilleure solution pour garantir à chaque projet son originalité propre. Par ailleurs, la complexité et la diversité des législations nationales en vigueur imposent une

nécessaire prudence. Le Comité suggère que la flexibilité préside à la conception du cadre juridique.

En appui, l'exemple du Projet de Sainte Sophie a illustré cette nécessité. De même le rappel de la complexité de l'opération menée sur les manuscrits enluminés de la Bibliothèque Vaticane a confirmé cette approche prudente.

Il est demandé avec raison que les droits des propriétaires dont les collections ou les fonds sont l'objet d'un projet soient respectés. Mais il paraît évident qu'une protection trop grande qui tendrait à limiter l'accès aux documents et aux informations ne pourrait être acceptée car elle serait contraire à l'un des principes fondamentaux du Programme.

7. La coopération internationale

Il s'agit d'un point-clef pour le Programme. On distinguera trois niveaux : le niveau national et le niveau régional, devant réunir dans le même esprit de coopération des partenaires susceptibles de travailler sur les projets ; et enfin le niveau international dans lequel l'UNESCO jouera un rôle de promoteur pour la recherche des fonds. En particulier, la création d'un fonds international sera proposée pour recueillir les dons.

En complément, ont été présentées des organisations dont les activités ont pour objectif la préservation du patrimoine à différents niveaux :

- Al-Furqan Islamic Heritage Foundation (Wimbledon), qui travaille en coopération avec près d'une centaine de pays. Un catalogue de manuscrits est en cours de publication (deux volumes parus, un volume à paraître) ;
- Regional Information Technology and Software Engineering Center (RITSEC) au Caire, dont l'objectif est de contribuer à la gestion du patrimoine national égyptien (60.000 documents repérés ; production d'un CD-ROM) ;
- Institute of Asian Studies à Madras, qui recense les manuscrits en tamoul sur feuilles de palmier (53.000 documents repérés ; quatre volumes publiés) ;
- Commission on Preservation and Access à Washington : activités en faveur de la préservation du patrimoine dans le monde, coordination de recherches, aides financières, émulation scientifique et intellectuelle.

8. Les structures de fonctionnement

Les participants approuvent les structures proposées dans le document de travail avec les remarques suivantes :

- le Comité national a aussi le rôle de Comité scientifique chargé du suivi des projets : il conviendra là encore de rester souple dans les articulations afin de rester proche des réalités propres aux projets, comme le montrent certaines entreprises en cours notamment en Amérique latine ;
- la composition des Comités nationaux ne peut être arrêtée de manière rigide; elle sera préparée au niveau national ou au niveau régional selon les projets. Ces comités seront notamment composés de bibliothécaires et d'archivistes, de personnalités dont les compétences auront été jugées utiles pour la réussite du projet, et de représentants des utilisateurs.

9. Cadre technique et financier

a) Cadre technique

Le Comité a réfléchi longuement sur les techniques de reproduction utilisables pour la préservation du patrimoine, sensible à la fiabilité de la photographie en raison des standards existants, et intéressé par les avantages de la numérisation. Conscient néanmoins que les nouvelles techniques se développeront encore au cours des prochaines années et que l'on doit considérer que la période actuelle est une phase de transition pour la mise au point de ces techniques, il a été convenu que la photographie resterait la technique préconisée, mais qu'une attention constante serait portée à l'évolution des nouvelles technologies.

En conséquence, il est proposé d'assurer une veille technologique confiée à un sous-comité constitué auprès du Comité consultatif chargé d'une évaluation régulière de ces technologies.

b) Cadre financier

La discussion a été ouverte sur la proposition de faire de chaque projet une entité sur le plan financier. Cette condition est importante pour être sûr que chaque projet est élaboré en tenant compte des aspects financiers, de telle sorte que des dossiers hâtivement montés ne soient pas inutilement proposés. Il est évident que cette condition n'est pas destinée à écarter des projets intéressants mais difficiles en raison d'une audience à priori relativement faible : la recherche du profit ne sera jamais un préalable à la réalisation d'un projet.

La bonne diffusion des produits fabriqués est une question particulièrement importante, car elle subordonne la réussite du Programme. Il a été proposé d'accorder à ces produits un label "Mémoire du monde" qui sera une garantie de qualité. Les canaux traditionnels de diffusion de l'UNESCO seront utilisés pour toucher le plus large public possible. Cependant, et afin de trouver les meilleures méthodes de commercialisation, il est conseillé de créer, auprès du Comité consultatif, un sous-comité chargé d'étudier plus précisément les méthodes de marketing, en particulier la commercialisation des produits "Mémoire du monde".

Par ailleurs, il est demandé que l'UNESCO fasse régulièrement circuler l'information sur l'état d'avancement des projets par l'intermédiaire de ses canaux d'information.

L'identification et la recherche de partenaires financiers ont été étudiées et discutées avec soin. Un bilan financier rapide pour le biennium 1994-1995 montre que des crédits limités seront disponibles pour le Programme. Dans ces conditions, il est indispensable de concevoir dès maintenant un financement de projets avec des partenariats ou des mécènes. Mais pour approcher les mécènes, il est nécessaire de disposer d'un dossier rigoureux, parfaitement transparent, avec des objectifs précis.

La recherche de partenaires financiers pour initier le Programme, ainsi que la collecte de fonds, supposent la mise en place d'une politique cohérente qui ne peut être organisée et conduite que par des spécialistes. Il faut donc prendre le risque d'investir de l'argent pour lancer une telle campagne.

Compte tenu du budget pour 1994-1995, une répartition des crédits est proposée:

- 1) réalisation de la liste des fonds disparus, de la liste des fonds en danger, de la liste des actions en cours et de principes directeurs de fonctionnement du Programme ;
- 2) une campagne de collecte de fonds et de dons sera préparée ;
- 3) si la campagne est positive avant la fin du biennium, les projets seront immédiatement financés ;
- 4) le Comité consultatif donnera le label "Mémoire du monde" à des projets qui n'auront pas nécessairement bénéficié de l'aide de l'UNESCO.

Cette proposition budgétaire est acceptée par le Comité.

10. Commentaires des organisations professionnelles

Les organisations professionnelles ayant contribué aux discussions et ayant pu exprimer largement leurs opinions n'ont pas jugé utile d'intervenir à nouveau sur l'ensemble du Programme.

Il est cependant souhaité par le Conseil International des archives de prévoir des archives de sécurité des produits réalisés, stockés dans un autre lieu que les documents originaux.

Cette proposition de principe est acceptée mais devra être l'objet d'une analyse plus fine.

On souhaite également que les notices bibliographiques des documents reproduits soient versées, autant que faire se peut, dans un registre international de microformes-mères.

11.Séance de clôture

Le Président de séance, M. Jean-Pierre Wallot, ouvre la séance et donne la parole à M. Aleksander Gieysztor, Président de la Consultation régionale, qui souligne la richesse du débat de cette Consultation et des rapports nationaux préparés à cette occasion. Par la suite, M. Adam Wysocki, Rapporteur de la Consultation, présente les points saillants de son rapport et passe en revue les conclusions et les recommandations de la Consultation.

De même M. Jean-Marie Arnoult, Rapporteur du Comité Consultatif International du Programme "Mémoire du monde", présente à son tour le rapport de la Première réunion du Comité et donne lecture du projet de recommandations. Avant de lever la séance, le Président invite les participants à communiquer par fax à M. Arnoult tous commentaires éventuels sur le rapport dans les semaines à venir et demande au Secrétariat de mettre les recommandations dans leur forme finale.

RECOMMANDATIONS

Considérant l'importance de la mémoire collective des peuples dans l'évolution de leur destin et la préservation de leur identité culturelle ;

Considérant les périls accidentels ou délibérés qui pèsent sur le patrimoine mondial que recèlent les fonds d'archives et les collections de bibliothèques, éléments essentiels à la constitution de la mémoire du monde ;

Considérant que la mémoire des peuples est souvent dispersée suite aux déplacements accidentels ou délibérés des fonds et collections et que sans leur reconstitution, cette mémoire n'existe que virtuellement ;

Considérant les obstacles entravant l'accès à une partie importante du patrimoine documentaire mondial et les conséquences d'une telle situation sur la formation de l'identité des peuples ;

Considérant qu'il faut envisager des actions de prévention, de traitement et de reproduction pour assurer la survie de cette mémoire et sa mise à la disposition des peuples ;

Considérant la mission particulière de l'UNESCO dans le développement, la démocratisation et la transmission de la culture dans le monde ;

Le Comité consultatif international du Programme "Mémoire du monde", réuni pour la première fois à Pultusk (Pologne) du 12 au 14 septembre 1993 :

I - Définition et mise en oeuvre du Programme

- 1) Recommande que le Programme "Mémoire du monde" soit conçu comme une nouvelle approche de la sauvegarde des patrimoines documentaires en péril, de la démocratisation de leur accès et d'une plus large diffusion. Les objectifs du Programme, complémentaires et d'égale importance, concernent la préservation par les techniques les mieux adaptées, l'accès sans discrimination et la diffusion de produits dérivés accessibles à un public le plus large possible.
- 2) Recommande que le Programme "Mémoire du monde" soit mis en oeuvre dans les meilleurs délais.

II - Envergure du Programme et critères de sélection

- 3) **Recommande** que la notion de patrimoine documentaire soit élargie pour inclure au-delà des manuscrits et des documents précieux et rares de bibliothèques et d'archives, les documents sur tous supports, notamment les documents audio-visuels et les traditions orales dont l'importance varie selon les régions.
- 4) **Recommande** que la sélection des fonds et collections(1) à inscrire dans le cadre du Programme "Mémoire du monde" soit fondée sur les critères suivants : contenu, intérêt national, régional et international, état physique, contexte, situation à risque, faisabilité du projet (réalisable dans un laps de temps raisonnable). Le caractère irremplaçable des documents, des fonds ou des collections concernés sera établi par la conjugaison de ces critères.
- 5) **Recommande** que les phases essentielles pour la réalisation de tout projet s'inscrivant dans le cadre du Programme "Mémoire du monde" consistent à choisir et à préparer les documents à traiter, à leur assurer un environnement physique convenable, à effectuer des prises de vues en cas de besoin, à les numériser, à décrire et annoter les documents, le cas échéant à assurer au personnel affecté à ces tâches une formation ponctuelle appropriée, à traduire éventuellement les descriptions bibliographiques, sinon les textes eux-mêmes, et à assurer au produit réalisé la plus large diffusion possible.
- 6) **Recommande** que des projets à caractère national, régional ou international répondant aux critères retenus puissent bénéficier du label "Mémoire du monde".
- 7) **Recommande** qu'une priorité constante soit donnée aux opérations qui touchent une région ou plusieurs pays ou qui sont entreprises en coopération et en partenariat, qu'il soit tenu compte des minorités et de leurs cultures, ainsi que des patrimoines des autres nations et que ces critères soient adaptés aux contextes nationaux et régionaux.
- 8) **Recommande** que le Programme prenne également en considération le problème de la reconstitution de la mémoire des peuples dans le cas des collections et fonds déplacés ou dispersés.

(1) Il faut entendre par :

Fonds : ensemble de documents constitué organiquement

Collection : ensemble de documents individualisés sans lien organique

III - Structure

9) **Recommande** une structure à trois niveaux comme suit :

- **Au niveau national** : un comité chargé en premier lieu de la sélection des projets selon les critères retenus en vue de leur soumission au Comité international, et ensuite de leur suivi. Ce comité sera composé d'experts jugés utiles à la réalisation des projets et de représentants des usagers. Les auteurs de projets doivent s'assurer que les droits des propriétaires des fonds ou des collections soient protégés;
- **Au niveau régional** : un comité chargé de la sélection des projets à caractère régional, en tenant compte des particularismes des régions, en vue de leur soumission au Comité international.
- **Au niveau international** : Le Comité consultatif international du Programme "Mémoire du monde" guide la conception et la mise en oeuvre du Programme dans son ensemble et fait des recommandations concernant la mobilisation des fonds, l'attribution de crédits aux projets retenus et l'octroi du label "Mémoire du monde" aux projets retenus, y compris ceux qui ne bénéficient pas de l'aide financière du Programme.

10) **Recommande** d'établir le Comité consultatif international de manière permanente ; sa composition devant changer en fonction des besoins du Programme.

IV.- Financement

- 11) **Recommande** la création d'un Fonds international pour le financement de projets inscrits dans le cadre du Programme "Mémoire du monde". Figureront dans cette catégorie, en priorité, des projets ayant une dimension régionale, voire internationale. Les crédits disponibles au titre du Programme ordinaire de l'UNESCO seront essentiellement investis dans la création du Fonds et la mobilisation des ressources extrabudgétaires.

V - Plan d'action

- 12) **Recommande** que l'UNESCO joue un rôle de co-ordination et de catalyseur pour sensibiliser les gouvernements, les organisations internationales et les fondations publiques et privées au Programme et encourager le développement de partenariats pour la réalisation de projets.

- 13) **Recommande** la constitution d'un sous-comité chargé de l'évaluation régulière des technologies utilisables par le Programme et d'un autre sous-comité chargé d'étudier les méthodes de marketing et de commercialisation à travers le monde des produits du Programme.
- 14) **Recommande** la réalisation :
- d'une liste des collections de bibliothèques et des fonds d'archives ayant subi des destructions irréparables
 - d'une liste des collections de bibliothèques et de fonds d'archives qui sont menacés de destruction
 - et d'une liste des actions en cours pour la sauvegarde des patrimoines documentaires(2).
- 15) **Recommande** l'élaboration de principes directeurs fixant le cadre technique, légal et financier et déterminant les structures de fonctionnement du Programme.

(2) Ces trois listes prendront la forme de bases de données régulièrement mises à jour. Elles seront établies en étroite coopération avec l'IFLA, le CIA, et les autres organisations professionnelles compétentes telles que la FID, la FIAF, la FIAT et l'IASA.

MEMOIRE DU MONDE

Comité consultatif international

1ere Réunion, Varsovie, 12 - 14 septembre 1993

Liste des participants

MEMBRES

M. Jean-Pierre WALLOT (Président)
Président du Conseil International des Archives
Archiviste national du Canada
395 Wellington
OTTAWA (Ontario) K1A 0N3 - Canada
Fax : (1-613) 992.90.10

Tel : (1-613) 992.24.73

M. Jean-Marie ARNOULT (Rapporteur)
Directeur technique
Bibliothèque Nationale
58 rue de Richelieu
75084 PARIS CEDEX 02 - France
Fax : (33-1) 47.03.85.52

Tel : (33-1) 47.03.88.32

Mme Virginia BETANCOURT
Directrice
Bibliothèque Nationale
Secrétaire exécutive
Association of Iberoamerican National Libraries (ABINIA)
Apartado 6525
CARACAS 1010 - Venezuela
Fax : (58-2) 91.95.45 or 94.15219

Tel : (58-2) 9931925-7330

M. Moncef FAKHFAKH
Directeur des Archives Nationales
Premier Ministère
La Kasbah
1020 TUNIS - Tunisie
Fax: (216-1) 569.175

Tel : (216-1) 260.556

Mme Angeline KAMBA
Public Service Commissioner
P.O.B. 8080
Causeway
HARARE - Zimbabwe
Fax : (263-4) 72.36.97

Tel : (263-4) 700881

M. Fathi SALEH
Regional Information Technology and Software
Engineering Centre (RITSEC)
11A Hassan Sabry St.
Zamalek
LE CAIRE - Egypte
Fax : (202) 341-2139

Tel : (202) 340-4593

M. John G. SAMUEL
Director for Research Programmes
Institute of Asian Studies
377, 10th East Street
THIRUVANMIYUR
Madras - 600 041 Inde
Fax : (91-44) 419866
419866

Tel : (91-44) 416728 ou

Mme Margarita VAZQUEZ DE PARGA
Directrice
Archivos Estatales
Ministerio de Cultura
Plaza del Rey 1
18071 MADRID - Espagne
Fax : (34-1) 521 05 08

Tel : (34-1) 521 56 26

M. Akio YASUE
Chief
Periodicals Division
National Diet Library
1-10-1, Nagata-cho, Chiyoda-ku
TOKYO 100 - Japon
Fax : (81-3) 3597-5617

Tel : (81-3) 35812331(X4003)

OBSERVATEURS

M. Shu HIKOSAKA
Director for Administration
Institute of Asian Studies
377, 10th East Street
THIRUVANMIYUR
Madras - 600041 - Inde
Fax : (91-44) 419866

**Tel : (91-44) 416728 ou
419666**

Mme. Suzanne RICHER
Présidente, Conseil intergouvernemental du PGI
Directeur général
Banque internationale d'information sur les
Etats francophones (BIEF)
a/s Secrétariat d'Etat
OTTAWA K1A 0M5 - Canada
Fax : (1-819) 953.84.39

Tel : (1-819) 997.38.57

M. Bendik RUGAAS
Chairman of the Conference of Directors of National Libraries
Bibliothécaire national
Riksbibliotekstjenesten
P.O.B. 2439 Solli
0201 OSLO - Norvège
Fax : (47-22) 56 09 81

Tel : (47-22) 43 08 80

M. Hans RÜTIMANN
Commission on Preservation and Access
1400 16th Street N.W., Suite 740
WASHINGTON D.C. 20036-2217
Etats-Unis
Fax : (1-212).721-5173

Mail:
312 West 77th Street
Suite G
NEW YORK, N.Y. 10024
Etats-Unis
Tel.: (1-212) 721-5173

M. Adam WYSOCKI
Expert, Commission nationale polonaise pour l'UNESCO
Palac Kultury i Nauki
00-901 VARSOVIE - Pologne
Fax : (48-22) 203355

Tel : (48-22) 203362

Représentants de fondations et d'organisations non-gouvernementales

M. George BOSTON
représentant l'Association internationale d'archives sonores (IASA),
la Fédération des Archives de Télévision (FIAT)
et la Fédération des Archives du Film (FIAF)
14 Dulverton Drive, FURZTON
Milton Keynes MK4 1DE - Royaume Uni
Fax : (44-908) 502520 Tel : (44-908) 502610
E-Mail : gboston@gn.apc.org

M. Klaus OLDENHAGE
(Représentant du Conseil International des Archives - CIA)
Bundesarchiv Potsdam
Tizianstr. 13
14467 POTSDAM - Allemagne
Fax : (49-331) 314 303 Tel : (49-331) 314 300

Dr. Hadi SHARIFI
Secrétaire général
Al Furqan - Islamic Heritage Foundation
Eagle House - High Street
Wimbledon - LONDON - Royaume Uni
Fax : (44-81) 944.16.33 Tel : (44-81) 944.12.33

Représentants d'organisations gouvernementales et intergouvernementales

M. Roelof C. HOL
Archiviste général adjoint
Archives générales d'Etat
P.O. Box 90520
2509 LM LA HAYE
Pays-Bas
Fax : (31-70) 3315499 Tel : (31-70) 3315535

M. Bertrand LAVEDRINE
Responsable Section Photos
Centre de Recherches sur la conservation des documents graphiques (CRCDG)
Muséum National d'Histoire Naturelle
36 rue Geoffroy-Saint-Hilaire
75005 PARIS - France
Fax : (33-1) 47.07.62.95 Tel : (33-1) 45.87.06.12

M. Dino MILINOVIC
Commission nationale croate pour l'UNESCO
Croatie
Trg Burwe 6, 41000 ZAGREB
Fax : (38-41) 410-421

Tel : (38-41) 469-004

Représentants de compagnies privées

M. Jacques KLOSSA
Tribun
40 rue Gabriel Ciré
92240 MALAKOFF - France
Fax : (33-1) 46.12.69.80

Tel : (33-1) 46.12.69.71

M. Jean LEDIEU
Président Directeur Général
Digipress
ACTIS 1, 18 rue Bailey
14050 CAEN - France
Fax : (33-31) 47.25.01

Tel : (33-31) 47.25.00

M. John MATHEWS
Directeur commercial
Digipress
ACTIS 1, 18 rue Bailey
14050 CAEN - France
Fax : (33-31) 47.25.01

Tel : (33-31) 47.25.00

M. Stanislav PSOHLAVEC
Development
Albertina icome Inc.
Revolucni 13
110 00 PRAGUE.1 - République Tchèque
Fax : (42-2) 24803296

Tel/Fax : (42) 311-23297
(42-2) 24803254

Secrétariat UNESCO

M. Federico MAYOR
Directeur général

M. Wolfgang LÖHNER
Directeur, Division du Programme général d'information

M. Abdelaziz ABID
Spécialiste du Programme, Division du Programme général d'information

Mme Catherine LARDREAU
Secrétaire, Division du Programme général d'information

UNESCO
1 rue Miollis
75732 PARIS CEDEX 15
Fax : (33-1) 44.49.00.58

Tel : (33-1) 45.68.10.00

ANNEXE II

DG/93/35

Original: français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**Discours de
M. Federico Mayor**

**Directeur général
de
l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)**

**à l'ouverture de la première réunion
du Comité consultatif international du programme
Mémoire du monde**

Pultusk (Pologne), 12 septembre 1993

"Habent sua fata libelli" (Les livres ont leur destin). Ce mot du grammairien et poète Terentius Maurus, de la fin du 2^{ème} siècle de l'ère chrétienne, me semble revêtir ici, dans le cadre de notre **Mémoire du monde**, sa pleine signification. Qui dit destin, dit inéluctabilité. Mais le destin de notre patrimoine documentaire ne doit pas lier irrévocablement l'avenir de notre mémoire collective; il est aussi déterminé par des événements qui sont le fait de la volonté humaine. A chaque génération, dans chaque peuple, chacun est appelé à garantir ce patrimoine, mais aussi à agir sur son avenir.

Nous savons aujourd'hui à quel point la mémoire collective qui se trouve dans nos archives et nos bibliothèques est fragile, exposée à toutes sortes de risques. Les exemples d'archives détruites par les flammes, les guerres et les catastrophes naturelles sont hélas trop nombreux. Les pertes de la Pologne à cet égard ont été particulièrement importantes pendant la deuxième guerre mondiale, puisque près de 95 % des trésors des seules archives centrales des actes anciens de Varsovie ont été perdus, ainsi que tous les instruments de travail donnant accès à ces fonds, comme les inventaires, les répertoires ou les fichiers.

Combien d'autres trésors connus et inconnus n'ont-ils pas disparu, à Alexandrie, à Saint-Petersbourg, à Bucarest, et, tout récemment, à Sarajevo et à Florence! Ce sont des pans entiers de la mémoire du monde qui ont été effacés. D'autres sont en grand danger; leur sauvetage est un acte essentiel puisque cette mémoire préserve, à travers les fonds d'archives et les collections de bibliothèques, l'identité culturelle de chaque nation et sa possibilité de participer à l'échange culturel mondial.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est cette volonté de protéger la mémoire du monde qui nous a amenés ici et je tiens particulièrement à remercier les autorités polonaises pour leur généreuse invitation, témoignant de l'importance qu'elles reconnaissent à cette entreprise et marquant une fois de plus l'intérêt qu'elles portent à l'action de l'UNESCO. C'est vous, Monsieur le Président, qui avez pris l'initiative d'inviter l'UNESCO à organiser ces rencontres en Pologne dans ce cadre enchanteur et nous vous en sommes reconnaissants. Je remercie aussi les experts qui ont accepté de coopérer à la mise en oeuvre de ce programme au sein du Comité consultatif international. Je voudrais saluer les observateurs et représentants d'organisations gouvernementales, d'organisations non gouvernementales et d'entreprises privées qui ont bien voulu accepter notre invitation et se joindre à nous aujourd'hui. Ma gratitude va, par ailleurs, à tous les participants à la Consultation régionale sur la conservation, la sauvegarde et la promotion du patrimoine documentaire des pays d'Europe centrale et orientale, qui s'inscrit dans le cadre de notre action en faveur de la mémoire du monde. Je tiens à remercier en outre la Commission nationale polonaise pour l'UNESCO, le Ministère polonais de la culture et des arts, la Bibliothèque nationale et les Archives nationales de Pologne, ainsi que tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette double manifestation. Je suis heureux, enfin, de saluer la

présence parmi nous de Mme Suzanne Richer, présidente du Conseil intergouvernemental du Programme général d'information.

Notre mémoire collective, cette propriété qui nous est transmise par nos ancêtres, revêt de multiples formes: documents manuscrits, imprimés, audiovisuels, documents informatiques. Elle est très souvent familiale, voire individuelle, avant de devenir patrimoine d'un peuple et d'être gardée dans les archives et les bibliothèques du monde; c'est seulement en tant que collections publiques et privées accessibles à toute personne intéressée que la mémoire se trouve constituée dans son aspect collectif.

Créées par le fonctionnement des institutions pour servir de titres et de preuves des actions réalisées, des décisions prises, des droits des pouvoirs publics et des individus, les archives reflètent tous les domaines de la vie quotidienne, des actes civils et religieux aux relations entre puissances politiques, en passant par les actes administratifs de toute sorte. Elles constituent ainsi la mémoire organisée d'une société et le témoignage de sa spécificité dans le déroulement de l'histoire. Tout fonds d'archives représente donc un ensemble unique; s'il disparaît, la mémoire de l'humanité s'appauvrit immanquablement.

Les bibliothèques, quant à elles, avec leurs trésors de livres manuscrits et imprimés, témoignent d'une autre histoire. En effet, le livre est à la fois un outil et un témoin de l'activité de l'esprit humain. Alors que les archives sont des ensembles dans lesquels l'unité vaut d'abord par sa présence au sein du tout, le livre est un tout en lui-même, un ensemble à lui seul. S'il disparaît, ce n'est pas le témoin d'un processus institutionnel qui se perd, mais celui d'un acte créateur unique qui est aussi un élément essentiel de la mémoire collective.

Et n'oublions pas les autres formes de la mémoire du monde, celles qui ne se servent pas des lettres comme moyen de communication, mais des sons, des images et des moyens électroniques. L'héritage audiovisuel et informatique prend une place de plus en plus importante dans notre patrimoine. Là encore, la sauvegarde s'impose, parfois dans l'urgence, si l'on veut éviter l'amnésie collective.

C'est dans la culture que le génie d'un peuple s'exprime de la façon la plus manifeste; ainsi s'exprime la richesse, la diversité de la condition humaine. C'est pourquoi la sauvegarde du patrimoine culturel est une tâche fondamentale de l'UNESCO. Partie intégrante de ce patrimoine, les archives et les bibliothèques sont aussi les miroirs fidèles des manifestations culturelles, sociales, artistiques et politiques. Il est donc indispensable d'inclure le patrimoine documentaire dans l'action que l'UNESCO mène pour transmettre l'héritage du monde.

L'UNESCO a déjà commencé à mettre en oeuvre quelques projets pilotes dans le cadre du programme "Mémoire du monde". Un CD-ROM préparé par la Bibliothèque nationale à Prague, en collaboration avec l'UNESCO et Albertina Ltd., présente quelques uns des plus beaux manuscrits et incunables des collections de la Bibliothèque nationale. Un autre projet porte sur la chronique appelée "Radzivil"

d'après un de ses propriétaires, membre de cette prestigieuse famille polonaise, et dont le texte et les miniatures retracent les origines des peuples d'Europe. Mes collaborateurs du Programme général d'information ne manqueront pas d'évoquer ces projets avec vous et de vous en présenter d'autres, qui se trouvent encore au stade de la conception et de la planification - je pense notamment aux fragments coraniques de Sana'a et au CD-ROM célébrant Sainte Sophie, patronne de la capitale de la Bulgarie.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les deux réunions qui commencent aujourd'hui et qui se dérouleront simultanément vont créer le cadre dans lequel le programme se situera et en fixeront les principaux objectifs. Avant même d'avoir vraiment vu le jour, ce programme peut compter sur la réflexion et l'inspiration des Etats membres, certes, mais aussi des représentants des institutions et de la société civile, de ces Etats. Convaincu comme je le suis que c'est la société civile qui partage, anime et multiplie dans chaque pays les idéaux et l'action de l'UNESCO, je ne peux que m'en réjouir. Il va de soi que la sauvegarde du patrimoine écrit et audiovisuel de l'humanité passe par différentes étapes: identifier des documents et ensembles de documents qui constituent, en tant que monuments intellectuels, cette mémoire collective; mettre en oeuvre toutes les techniques connues pour préserver et restaurer ce patrimoine afin d'en assurer la transmission aux générations futures; faciliter l'accès à cette mémoire collective pour qu'elle soit à la portée du plus grand nombre.

Comme action préalable, destinée à sensibiliser l'opinion publique, je souhaiterais que deux inventaires soient établis: d'abord une liste mondiale des archives et bibliothèques détruites (non pas comme une espèce de mausolée funeste, mais comme un rappel utile des pertes subies); ensuite une liste universelle des archives et bibliothèques en péril et dont la disparition constituerait une mutilation pour le monde entier. Cette liste sera la base de nos opérations futures.

Comme vous le savez, nous menons ce type d'action pour les monuments et les sites grâce à la "Liste du patrimoine mondial" créée dans le cadre de la Convention du même nom. Quoi de plus naturel que de la compléter par une action analogue en faveur du patrimoine documentaire ?

Le programme Mémoire du monde en établira le cadre technique, juridique, administratif et financier. Ce cadre contiendra un ensemble d'opérations ponctuelles, chacune ayant son esprit propre, ses propres caractéristiques, sa propre économie.

A cet égard, on ne saurait trop insister sur l'aspect économique de l'opération: la dualité des objectifs - assurer la survie du patrimoine et améliorer son accessibilité - imposera de nouvelles approches en matière de financement, en coopération avec

le secteur privé, notamment. Il faudra faire preuve de réalisme, mais aussi d'audace et d'imagination. Je suis certain que les discussions que vous aurez ces prochains jours à ce sujet seront fructueuses et j'en examinerai les conclusions avec la plus grande attention.

Monsieur le Président,

J'ai demandé à M. Jean-Pierre Wallot, archiviste du Canada et président du Conseil international des archives, de bien vouloir présider cette réunion - avec l'autorité qui est la sienne et que j'ai toujours admirée - et je le remercie vivement d'avoir accepté. Je remercie aussi M. Jean-Marie Arnould, directeur technique de la Bibliothèque nationale à Paris et directeur du Centre international du programme préservation et conservation de l'IFLA, d'avoir bien voulu accepter les fonctions de rapporteur. Je remercie enfin M. Aleksander Gieysztor, membre de l'Académie polonaise des sciences, d'avoir bien voulu présider la Consultation régionale, et M. Adam Wysocki d'avoir accepté d'exercer les fonctions de rapporteur. Faisant fond sur votre talent et votre dynamisme, ainsi que sur la collaboration de tous, je vous laisse entamer vos travaux, dans lesquels tous mes vœux vous accompagnent.

MEMOIRE DU MONDE

Comité consultatif international

1ere Réunion, Pultusk (Pologne) 12 - 14 septembre 1993

Consultation régionale

(Europe centrale et orientale)

1ere Réunion, Pultusk (Pologne), 12-14 septembre 1993

ORDRE DU JOUR COMMUN

Dimanche 12 septembre 1993

	Comité consultatif	Consultation régionale
10.00	<u>Séance plénière</u>	
	<u>Ouverture</u>	
	Discours de bienvenue par le Président de la Commission nationale polonaise pour l'UNESCO Introduction par le Directeur général de l'UNESCO	
10.30	<u>Cadre conceptuel du Programme "Mémoire du monde"</u>	
11.15	Pause café	
11.45	<u>Cadre conceptuel</u> (suite)	
13.00	Déjeuner	
14.00	<u>Critères de sélection</u>	
16.00	Pause café	

16.30 Principes de conservation Rapports par pays

Lundi 13 septembre 1993

	Comité consultatif	Consultation régionale
10.00	<u>Aspects juridiques</u>	<u>Rapports par pays</u>
10.45	<u>Fonctionnement et mise en oeuvre du Programme</u>	
	Coopération internationale	
	Liste mondiale des fonds en péril	
	Programme de solidarité	
11.30	Pause café	
11.45	<u>Fonctionnement et mise en oeuvre du Programme (suite)</u>	<u>Rapports par pays</u>
12.30	Déjeuner	
14.00	<u>Financement</u>	<u>Rapports par pays</u>
15.00		<u>Coopération régionale et internationale</u>
16.30	Pause café	
17.00	<u>Rapports des ONGs et débat général</u>	<u>Conclusions et recommandations</u>

Mardi 14 septembre 1993

15.00

Session plénière

Rapport de la Consultation régionale au Comité

Rapport du Comité consultatif

16.00

Pause café

16.30

Discussion générale

Adoption des recommandations

17.30

Clôture

II. Consultation régionale sur la conservation, la sauvegarde et la promotion documentaire des pays d'Europe centrale et orientale

INTRODUCTION

Généralités

La Consultation régionale a été organisée en liaison avec la 1ère réunion du Comité consultatif international du nouveau programme de l'UNESCO "Mémoire du monde" en vue d'assurer la sauvegarde et la conservation des plus précieuses collections des bibliothèques et des fonds d'archives menacés de disparition.

L'objet de la Consultation régionale était d'examiner la situation actuelle en ce qui concerne la sauvegarde et la conservation des matériels des bibliothèques et des archives faisant partie du patrimoine culturel et intellectuel des pays européens, et en particulier des jeunes démocraties de l'Europe centrale et orientale.

La réunion de consultation avait en outre à définir les problèmes les plus importants liés à la protection des collections des bibliothèques et des fonds d'archives et à esquisser un plan d'action pour l'avenir.

La Consultation était organisée par la Commission nationale polonaise pour l'UNESCO, avec la coopération et le soutien financier de la Division du Programme général d'information de l'UNESCO.

Participants

La réunion a rassemblé 16 participants des pays d'Europe centrale et orientale et 7 observateurs. La liste des participants et observateurs figure en annexe.

I. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

La réunion s'est déroulée en cinq séances: séance plénière inaugurale (conjointement avec le Comité consultatif international); trois séances techniques; séance de clôture (conjointement aussi avec le Comité consultatif).

L'ordre du jour de la réunion constitue l'annexe II du présent document.

M. Aleksander GIEYSZTOR présidait les séances techniques de la Consultation et M. Adam WYSOCKI a été désigné comme Rapporteur de la réunion.

II. SEANCE INAUGURALE (première séance plénière)

- (a) La Conférence est ouverte par le Président de la Commission nationale polonaise pour l'UNESCO qui rappelle l'importance de la mémoire pour la compréhension de nos civilisations, en particulier dans cette partie de l'Europe où elle a souffert de deux totalitarismes au cours des dernières décennies.

- (b) Dans son discours inaugural, le Directeur général de l'UNESCO met l'accent sur le rôle et sur l'importance du Programme "Mémoire du monde" pour la sauvegarde de tous les patrimoines documentaires en péril (voir annexe II).
- (c) M. Arnoult introduit le document de travail en exposant les lignes directrices qui serviront de cadre aux réflexions du Comité consultatif.
- (d) Le Président de séance résume en anglais une note rédigée par Jean Favier, Directeur des Archives de France, qui commente un certain nombre de points du document de travail. Ces commentaires seront repris au cours des séances ultérieures.

III. SEANCES TECHNIQUES

Les rapports par pays ont été établis selon le plan suivant:

- (1) Aperçu historique
- (2) Réalisations et problèmes concernant la préservation du patrimoine documentaire national
- (3) Dispositions légales à l'échelon national et international
- (4) Sources de financement et stratégies de collecte de fonds
- (5) Exemples de collaboration locale et interrégionale
- (6) Critères de sélection
- (7) Documents en péril du patrimoine national et leur inscription au programme "Mémoire du monde"
- (8) Remarques relatives au cadre conceptuel du Programme.

Au cours des séances techniques, les rapports suivants ont été présentés:

- Mme Tatiana RISCHINA (Biélorus) : rapport national de la République de Biélorus sur la préservation du patrimoine littéraire
- M Dragomir PETROV (Bulgarie) : rapport du pays pour "Mémoire du monde" (rapport oral)
- Mme Tatiana MUSNJAK (Croatie) : rapport national pour "Mémoire du monde"
- M Vojtech BALIK (République tchèque) : patrimoine manuscrit et imprimé dans la République tchèque

- Mme Beatrix KASTALY (Hongrie) : "Mémoire du Monde" - rapport national
- Mme Inara KLEKERE (Lettonie) : La collection de livres rares et de manuscrits de la Bibliothèque nationale de Lettonie dans le contexte du programme "Mémoire du monde"
- Mme Barbara DREWNIEWSKA-IDZAK et Mme Maria WOZNIAK (Pologne) : "Mémoire du monde" - Les collections des bibliothèques de Pologne
- M Wladyslaw STEPNIAK (Pologne) : Les archives polonaises et le programme de l'UNESCO "Mémoire du monde"
- M Constantin M. DOBRESCU (Roumanie) : La situation du livre de patrimoine dans les bibliothèques de Roumanie
- M Valerii Pavlovitch LEONOV (Russie) : La préservation de la Chronique Radziwill
- M Mikola KRIACHOK (Ukraine, observateur) : Rapport sur les archives du pays (rapport oral)

(1) Aperçu historique

Tous les intervenants à la réunion ont souligné qu'il y a dans les pays d'Europe orientale et centrale un patrimoine documentaire important comprenant à la fois des documents d'origine locale et des documents de provenance étrangère.

Les documents rares sous la forme de manuscrits, codex et livres ont trait principalement à la période de l'histoire allant du IX au XIXe siècle. Ils se composent de collections de monastères et de couvents, d'archives notariales, d'archives d'Etat, d'archives familiales, de fonds de bibliothèques ecclésiastiques et universitaires et d'archives et de collections privées.

La plupart des collections ne présentent qu'un intérêt national; il en est cependant certaines qui revêtent une importance internationale.

(2) Réalisations et problèmes concernant la préservation du patrimoine documentaire national

Description de collections

En présentant leurs communications, les participants ont rendu compte en termes généraux des collections existantes de documents écrits ayant une valeur historique, de leur emplacement, de leur volume et de leur nature, ainsi que de leur état de préservation et de conservation.

Les collections se trouvent en général dans des archives historiques (tant centrales que locales), des bibliothèques nationales et universitaires, des bibliothèques et des archives ecclésiastiques et des musées historiques. Un petit nombre de collections demeurent entre les mains de particuliers.

Le volume des collections varie d'un pays à l'autre. Par exemple:

- les archives nationales de **Bélarus** comptent dans leurs fonds plus de 12 millions de documents et la Bibliothèque nationale détient quelque 55,000 manuscrits et livres rares.
- en **Croatie**, les archives centrales et régionales conservent 6,300 fonds ou collections, représentant 65.223 m/l ; des archives spéciales et des archives ecclésiastiques détiennent 2.237 fonds;
- dans les principales bibliothèques de la **République tchèque** se trouvent au total 39.000 manuscrits médiévaux, 10.810 incunables et 1.016.000 estampes anciennes;
- la Bibliothèque nationale de **Hongrie** conserve 730 codex, 1.200 incunables, 9.000 hungarica (publiés entre 1501 et 1701);
- en **Lettonie**, la Bibliothèque nationale renferme 16.051 manuscrits, 18.092 livres rares, 963 revues et 859 journaux de valeur historique;
- en **Pologne**, le fonds d'archives se compose de 16.082.433 unités d'inventaire, groupées en 52.127 fonds d'archives (204.645 m/l; le fonds de bibliothèque comprend 323.100 manuscrits, 1.363.000 volumes d'estampes anciennes (collection de l'Etat) et 500.000 volumes (collection de l'Eglise);
- en **Roumanie**, la Bibliothèque nationale (avec la bibliothèque de dépôt) a 220 incunables, 73.000 livres anciens, 1.977 documents historiques, 1.600 manuscrits et 800 estampes orientales;
- en **Russie**, la bibliothèque de l'Académie des sciences à Saint-Pétersbourg a une collection de plus de 20 millions de pièces comprenant notamment 1.000 incunables et 20.000 manuscrits.

Etat de conservation

Tous les participants ont souligné que l'état de conservation et le stockage de leurs collections historiques sont insatisfaisants. Dans certains pays, entre 70 et 80 pour cent des collections ont besoin d'un traitement de conservation.

Les causes principales de cette situation sont les suivantes:

- état insatisfaisant des magasins utilisés pour le stockage des documents (par exemple, en Croatie, République tchèque, Lettonie, Pologne, Russie);
- dégradation du papier, des reliures, etc. (dans tous les pays);
- droits de propriété non déterminés pour certaines collections (par exemple, en Croatie et en République tchèque)
- grande quantité de collections endommagées par la guerre (en Croatie);
- manque de personnel qualifié (dans de nombreux pays);
- manque de ressources financières (dans tous les pays);
- manque de technologies appropriées (dans de nombreux pays);
- vandalisme.

Réalisations et problèmes concernant la préservation du patrimoine national

Les participants ont rendu compte des efforts déployés au niveau national et local pour préserver les collections et réparer les dommages dus à différents facteurs mécaniques, physiques, chimiques et biologiques. Dans tous les pays représentés à la réunion, on s'efforce de protéger autant que possible le patrimoine écrit par un travail de conservation et par différentes formes de préservation du matériel des archives et des bibliothèques.

Dans le domaine de la conservation, on observe deux orientations principales:

- (1) un travail de conservation traditionnel des documents et des livres;
- (2) des techniques de conservation de masse.

La conservation traditionnelle se fait dans les ateliers et laboratoires centraux et locaux; elle comprend principalement:

- la restauration de documents et de reliures;
- la plastification;
- le renforcement du papier au moyen de divers adhésifs.

La conservation de masse se fait principalement sous la forme d'une fumigation au moyen de substances appliquées en solution alcoolique vaporisée, de désacidification semi-massive, de nettoyage humide et désacidification aqueuse semi-massive.

Le petit nombre des conservateurs qualifiés et l'insuffisance de l'équipement contraignent à opérer une sélection rigoureuse des matériels d'archives et de bibliothèque qui bénéficieront d'un traitement de conservation et de restauration.

En ce qui concerne les méthodes de préservation, elles consistent principalement à microfilmer (dans tous les pays), à séparer les collections rares et précieuses du reste des fonds d'archives et de bibliothèque (magasins spéciaux) et à produire à grande échelle des chemises protectrices faites de matériaux de reliure sûrs.

Certains participants se sont déclarés préoccupés de la perte de fonds d'archives relatives à des groupes ethniques. A cet égard, il a été suggéré de tenir compte de ce problème dans les activités du programme "Mémoire du monde".

(3) Dispositions légales à l'échelon national et international

La situation varie d'un pays à l'autre en matière de dispositions légales ou de réglementations de la conservation et de la préservation.

Aucun pays (sauf la Croatie) n'a de législation spéciale pour la protection du patrimoine documentaire. Il y a, toutefois, des réglementations concernant les activités des bibliothèques et/ou archives en général (par exemple en République tchèque, Lettonie et Pologne). Certains pays n'ont aucune réglementation (cas de la Hongrie). Il y a aussi des réglementations régissant la protection des monuments historiques qui mentionnent, directement ou indirectement, la protection du patrimoine documentaire ou qui sont susceptibles d'être interprétées par analogie (par exemple, République tchèque, Lettonie, Pologne).

Dans certains pays (par exemple; la République tchèque), il existe aussi des réglementations concernant l'exportation illicite du patrimoine protégé. Le code des douanes est également mentionné comme une réglementation légale applicable aux exportations illicites (Biélorus).

Dans un pays (la Hongrie), les normes ISO relatives au papier permanent ont été introduites en tant que réglementation nationale.

Le système législatif international sur la protection du patrimoine culturel est considéré par beaucoup de participants comme généralement bon, mais il y a plusieurs cas où il n'est pas respecté (par exemple, dans les pays de l'ex-Yougoslavie).

(4) Sources de financement et stratégies de collecte de fonds

Tous les participants ont souligné dans leurs rapports que la principale source de financement des activités de préservation et de conservation est l'enveloppe budgétaire accordée par leurs gouvernements respectifs. Ils ont aussi indiqué que celle-ci est en règle générale insuffisante.

Des financements supplémentaires sont sollicités auprès de fondations, nationales et internationales (par exemple, en Hongrie et Lettonie) et de mécènes privés (sous forme de donations ou de cadeaux). Seuls quelques participants ont mentionné la vente de produits ou de services comme une source de revenus (par exemple, la République tchèque et la Pologne).

A propos du financement des programmes de conservation, il a été suggéré que la communauté mondiale prenne part au financement de la protection et de la préservation des trésors des archives et des bibliothèques.

Le manque de moyens financiers a été à plusieurs reprises considéré comme le problème le plus difficile que les pays aient à résoudre.

(5) Exemples de collaboration locale et interrégionale

La plupart des participants ont mis l'accent sur la coopération qui existe en matière de conservation entre les bibliothécaires et les archivistes, ainsi que le personnel des musées, notamment pour la formation de spécialistes, l'échange de données d'expérience, la participation à des ateliers, à des séminaires et à des recherches. Une telle coopération existe soit au sein d'associations professionnelles, soit entre institutions. On estime en général (à quelques exceptions près) qu'elle n'est pas entièrement satisfaisante. Les réseaux nationaux de coopération prennent surtout la forme d'une coopération officieuse et de mesures de circonstance.

Il n'y a pratiquement pas de collaboration interrégionale entre les pays représentés à la Consultation. Il existe certaines relations de travail (échanges de personnel et d'informations, participation réciproque à des réunions et ateliers), mais en dehors de tout accord formel de caractère régional. On peut également observer une coopération entre les pays d'Europe centrale et orientale et d'autres pays extérieurs à la région, ainsi que des organisations internationales.

Un participant (Pologne) a offert d'assurer la formation de personnel qualifié pour la conservation de documents en grec et en latin.

La Pologne est également disposée à organiser des consultations régionales sur la conservation et la préservation d'archives.

(6) Critères de sélection

L'unanimité ne s'est pas faite sur des critères de sélection des sources pour la préservation et la conservation. Plusieurs suggestions ont été avancées par les participants.

Bélarus:

- . importance à l'échelle mondiale
- . réalisation remarquable

- . exemple rare et exceptionnel

Croatie:

- . créateur du document
- . date, champ couvert et emplacement des documents
- . niveau d'intégrité de l'archivage
- . caractère unique
- . valeur représentative
- . autres valeurs spéciales

République tchèque:

- . valeur historique, culturelle et artistique d'un document
- . fréquence d'utilisation d'un document
- . complexité d'un document, degré de détérioration

Hongrie:

- . rareté de la pièce
- . situation de stockage en péril
- . mauvais état de la pièce
- . valeur nationale ou internationale

Pologne (archivistes):

- . valeur historique pour un pays (critère subjectif)
- . état de conservation
- . sécurité du stockage

(bibliothécaires):

- . critères intellectuels d'une portée mondiale
- . valeur historique, littéraire et géographique

Roumanie:

- . grande importance pour l'histoire et la civilisation d'un pays
- . intérêt culturel à l'échelle mondiale
- . valeur artistique

(7) Propositions d'inscription dans le programme "Mémoire du monde" de documents en péril appartenant au patrimoine national

Des points de vue divers ont été exprimés au sujet de la liste des documents en péril.

Certains participants ont estimé que la liste des documents à inscrire au programme "Mémoire du monde" ne pourra être établie qu'accord en coopération avec ceux qui traitent et administrent les collections historiques (République tchèque).

Beaucoup de participants ont donné des exemples de collections ou de pièces à inscrire, par exemple:

Croatie : archives de la République de Dubrovnik, écrits glagolitiques, archives notariales, registres des paroisses et de l'état civil, registres cadastraux

Pologne : série Acta Relationum Videndarum, série Inducta Relationum, série Protocollon Donationum et Archives du Trésor de la Couronne (archivistes) le codex de Suprasl, Testamentum Novum, le Sacramentarium de Tyniec, le psautier de Saint-Florian (bibliothécaires).

Russie : Chronique Radziwill

D'autres participants ont proposé des catégories de pièces à inclure dans la liste (par exemple, codex, incunables, manuscrits) (Hongrie).

(8) Remarques relatives au cadre conceptuel du Programme

Tous les participants ont félicité l'UNESCO d'avoir pris l'initiative de lancer le programme "Mémoire du monde" et ont souligné son utilité pour les communautés nationales et internationales.

On a insisté sur le fait que ce programme offre une excellente occasion de mettre en oeuvre, avant qu'il ne soit trop tard, les mesures nécessaires pour la préservation d'éléments substantiels du trésor culturel mondial que constitue le patrimoine écrit.

Certains participants ont manifesté le désir que les objectifs du programme et les actions futures de suivi aux niveaux national et international soient définies plus clairement.

Tous les représentants ont souligné qu'il était nécessaire de constituer les comités nationaux du programme "Mémoire du monde" et qu'ils souhaitent voir l'UNESCO agir comme organe de coordination et de soutien d'actions communes.

En ce qui concerne les priorités du Programme, il a été suggéré qu'une fois les collections décrites, il faudrait reprendre (ou continuer) la préservation des documents originaux les plus menacés, outre, leur reproduction photographique qui revêt de toute évidence un caractère prioritaire.

La nécessité d'une coopération plus active entre les pays d'Europe centrale et orientale (avec, notamment, des entreprises conjointes) a été fortement soulignée, de même que le besoin urgent d'aider les petits pays (par exemple, les Etats baltes) dans leurs travaux de préservation.

La question de savoir comment préserver la mémoire des événements contemporains et les intégrer au programme "Mémoire du monde" a été également soulevée.

L'idée a été émise qu'il serait utopique de vouloir sauvegarder toute la "Mémoire du monde" et qu'il conviendrait donc d'adopter une approche réaliste quant à la période à couvrir et à la sélection des documents.

Il a été souligné aussi que le patrimoine culturel n'est pas délimité par les frontières politiques et qu'il faut par conséquent qu'une déclaration (ou une convention) garantisse la protection du patrimoine national écrit au-delà des frontières nationales.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les documents soumis à la réunion offraient une excellente vue d'ensemble de la situation actuelle et contenaient des suggestions relatives aux plans futurs pour la préservation et la conservation des collections de bibliothèques et des fonds d'archives, ainsi que pour la participation des pays d'Europe centrale et orientale au programme "Mémoire du monde" de l'UNESCO.

Les discussions qui ont suivi les présentations ont contribué à clarifier les questions.

Etat de la conservation du patrimoine national écrit

Dans tous les pays représentés à la Consultation, la situation en matière de préservation et de stockage des collections historiques du patrimoine écrit est considérée comme insatisfaisante.

Une grande partie des documents stockés sinon la majorité des collections nécessitent d'urgence des travaux de conservation.

Les causes principales de cette situation sont:

- . physiques (par exemple, moyens inadaptés de stockage et de transport, équipement inapproprié ;
- . environnementales (par exemple, pollution de l'air, lumière, climat, etc.) ;
- . financières (par exemple, ressources insuffisantes pour les travaux de conservation et de préservation) ;
- . juridiques (par exemple, droits de propriété non déterminés, manque de réglementations légales) ;
- . intellectuelles (par exemple, personnel insuffisamment formé) ;

- . comportementales (par exemple, mauvaises manipulations des usagers et des professionnels, vandalisme, etc.).

Plusieurs participants ont mis l'accent sur la nécessité urgente d'améliorer le travail de conservation et de préservation. Les initiatives le plus souvent préconisées consistent à:

- . fournir un soutien et des possibilités pour la formation de conservateurs ;
- . incorporer aux programmes d'études des bibliothécaires et archivistes des cours sur la préservation et la conservation ;
- . augmenter les ressources financières pour les travaux de conservation et de préservation ;
- . échanger des données et coopérer aux niveaux national et international ;
- . introduire des techniques de conservation de masse et appliquer des technologies modernes de conservation et de préservation.

Dispositions légales

De l'avis des participants, les dispositions légales nationales régissant de près ou de loin la conservation et la préservation des documents écrits sont :

- . des lois sur la protection des documents historiques
- . des lois sur le travail de bibliothèques et archives
- . le droit d'auteur
- . des règlements douaniers
- . des normes et des règles.

La plupart des participants ont souligné la nécessité de promulguer des lois nationales réglementant directement la conservation et la préservation des documents écrits.

Les réglementations internationales ont été discutées, mais sans faire l'objet d'aucune suggestion spéciale.

Stratégies de collecte de fonds

Dans tous les pays, le travail de préservation et de conservation est financé par le budget national et/ou les budgets locaux. Personne n'a jugé que ce type d'activité devrait s'autofinancer, mais des efforts sont faits en vue de commercialiser des produits et services résultant d'activités de conservation/préservation (films,

microfilms, publications, estampes, etc.). En ce qui concerne le financement futur, les participants sont d'avis que la source principale restera le budget de l'Etat. On s'attend à ce que des contributions volontaires supplémentaires soient fournies par des fondations et par des organisations internationales.

La coopération au niveau national et interrégional

Il est nécessaire d'accroître sensiblement la coopération nationale et locale dans le domaine de la conservation et de la préservation. Une collaboration plus étroite entre bibliothécaires et archivistes sur le plan professionnel comme sur le plan institutionnel a été recommandée. Travailler à la préservation et à la conservation des collections de bibliothèques et des fonds d'archives tout en les rendant plus accessibles devrait constituer un objectif national commun dans le respect de la spécificité professionnelle et fonctionnelle des deux communautés.

Il a été recommandé de mettre en place un groupe de travail interrégional pour l'Europe centrale et orientale ayant pour objet la coopération dans le domaine de la préservation et de la conservation. Deux questions ont été placées en tête des priorités à assigner à ce groupe:

- formation de spécialistes
- nouvelles technologies de préservation et d'accès.

V. SEANCE DE CLOTURE

Le Président de séance, M. Jean-Pierre Wallot, ouvre la séance et donne la parole à M Aleksander Gieysztor, Président de la Consultation régionale, qui souligne la richesse du débat de cette Consultation et des rapports nationaux préparés à cette occasion. Par la suite, M Adam Wysocki, Rapporteur de la Consultation, présente les points saillants de son rapport et passe en revue les conclusions et les recommandations de la Consultation.

De même, M. Jean-Marie Arnoult, Rapporteur du Comité Consultatif International du Programme "Mémoire du monde", présente à son tour le rapport de la Première réunion du Comité et donne lecture du projet de recommandations. Avant de lever la séance, le Président invite les participants à communiquer par fax à M Arnoult tous commentaires éventuels sur les rapport dans les semaines à venir et demande au Secrétariat de mettre les recommandations dans leur forme finale.

MEMOIRE DU MONDE

**Consultation régionale sur la conservation,
la préservation et la promotion du
patrimoine documentaire des pays d'Europe centrale et orientale**

Pultusk, Pologne, 12 - 14 septembre 1993

Liste des participants

PARTICIPANTS

M. Vojtech BALIK
Directeur de la Bibliothèque Nationale
Klementinum 190
11001 PRAGUE 1 - République tchèque
Fax : (42-2) 242 27796

Tel. : (42-2) 242 13276

M. Constantin M. DOBRESCU
Directeur général adjoint
Bibliothèque Nationale de Roumanie
rue Ion Ghica No 4, Sect. 3, Cod 7970
BUCAREST - Roumanie
Fax : (40-1) 3123381

Tel. : (40-1) 6141357 ou 6142434

M. Aleksander GIEYSZTOR
Polska Akademia Nauk - Académie polonaise des sciences

Mme Beatrix KASTALY
Head of Newspaper Preservation
National Szechenyi Library
BUDAPEST 1827 - Hongrie
Fax : (36-1) 2020-804

Tel. : (36-1) 111-8052

Mme Iriara KLEKERE
Head of the Rare Books and Manuscripts Department
National Library of Latvia
Kr.Barona iela 14, LV-1423 RIGA - Lettonie
Fax : 280851

Tel. : 223881

M. Jerzy KLOCZOWSKI
Président
Commission nationale polonaise pour l'UNESCO
Palac Kultury i Nauki,
00-901 WARSZAWA - Pologne
Fax : (48-22) 203362

Tel. : (48-22) 203355

M. Valerii LEONOV
Directeur, The Russian Academy of Sciences Library
Birzhevaya Liniya 1
ST. PETERSBOURG - Russie
Fax : (812) 218.74.36

Tel. : (812) 218.35.92

M. Adam MANIKOWSKI
Directeur général
Bibliothèque nationale - Biblioteka Narodowa
Al. Niepodleglosci 213
00-973 VARSOVIE - Pologne
Tel./Fax : (48-22) 255251

Mme Tatiana MUSNJAK
Head, Central Laboratory for Conservation and Restoration
Archiv Hrvatske, Marulicev trg 21
41000 ZAGREB, Croatie
Fax : 446-325

Tel. : 539-555 ou 539-696

M. Vladimir E. OMELTCHUK
Vernadsky Central Scientific Library
Academy of Sciences of the Ukraine
252650, KIEV-34
Prospekt 40-richja Znavtnja,3 - Ukraine
Fax : 264-33-98

Tel. : 285-81-64

M. Dragomir PETROV
Rédacteur du Courrier de l'UNESCO en Bulgarie
Place Slveikov 11
1000 SOFIA - Bulgarie

Mme Tatiana ROSCHINA
Head, Department of Manuscripts, Rare & Old Printed Books
National Library of Belarus
Chyrvonaarmejska 9
200636 MINSK - Belarus
Tel. : 26.17.73

M. Jerzy SKOWRONEK
Directeur général des Archives nationales
Dyrekcja Archiwow Panstwowych
ul. Długa 00-950 VARSOVIE - Pologne
Fax : (48-22) 317563 Tel. : (48-22) 319584

M. Wladyslaw STEPNIAK
Directeur des Archives générales des documents anciens
Archiwum Glowne Akt Dawnych, ul. Długa 7
00-263 VARSOVIE - Pologne
Fax : (48-22) 311608 Tel. : (48-22) 315491

Mme Maria WOZNIAK
Chef de la Section de la conservation des collections de bibliothèques
Bibliothèque Nationale
Al. Niepodleglosci 213
00-973 VARSOVIE - Pologne
Tel.\Fax : (48-22) 255251

M. Adam WYSOCKI
Consultant, Commission nationale polonaise pour l'UNESCO
Palac Kultury i Nauki
00-901 VARSOVIE - Pologne
Fax : (48-22) 203362

OBSERVATEURS

Mme Barbara DREWNIOWSKA-IDZIAK
Chef de la Division de la Protection et de la
Conservation des Collections de la Bibliothèque Nationale
Bibliothèque nationale - Biblioteka Narodowa
Al. Niepodleglosci 213
00-973 VARSOVIE - Pologne
Tel./Fax : (48-22) 255251

M. Stanislaw FRYBES
Professeur a l'Université de Varsovie
Institut de la Littérature polonaise
Krakowskie Przedmiescie 26/28
00-325 VARSOVIE - Pologne
Tel. : (48-22) 26-58-67

Mme Joanna KOZINSKA-FRYBES
Secrétaire général de la
Commission nationale polonaise pour l'UNESCO
Palac Kultury i Nauki,
00-901 WARSZAWA - Pologne
Fax : (48-22) 203362 **Tel. : (48-22) 203355**

M. Mikola I. KRIACHOK
Directeur des Archives Centrales
Musées de la littérature et des arts de l'Ukraine
bul. Volodimiska 22 a
Ukraine
Tel. : 228-44 81

Mme Hanna LASKARZEWSKA
Chef de l'Atelier de la Documentation des Collections Historiques
Bibliothèque nationale - Biblioteka Narodowa
Al. Niepodleglosci 213
00-973 VARSOVIE - Pologne
Tel./Fax : (48-22) 255251

M. Adam MANIKOWSKI
Représentant de la Fédération internationale des associations
de Bibliothécaires et des Bibliothèques (IFLA)
POB 95312
2509 CH LA HAYE
Pays-Bas

Mme Aleksandra WACLAWCZYK
Secrétaire général adjoint
Commission nationale polonaise pour l'UNESCO
Palac Kultury i Nauki,
00-901 WARSZAWA - Pologne
Fax : (48-22) 203362 **Tel. : (48-22) 20335**

MEMOIRE DU MONDE

Comité consultatif international

Première réunion, Pultusk (Pologne), 12-14 septembre 1993

Consultation régionale

(Europe centrale et orientale)

Pultusk (Pologne), 12-14 septembre 1993

ORDRE DU JOUR COMMUN

Dimanche 12 septembre 1993

Comité consultatif

Consultation régionale

10.00

Séance plénière

Ouverture

Allocution de bienvenue du Président de la Commission nationale polonaise pour
l'UNESCO

Remarques liminaires du Directeur général de l'UNESCO

10.30

Cadre conceptuel du programme "Mémoire du monde"

11.15

Pause café

11.45

Cadre conceptuel (suite)

13.00

Déjeuner

14.00

Critères de sélection

16.30 Principes de conservation

Rapport par pays

Lundi 13 septembre 1993

Consultation régionale

Comité consultatif

10.00 Aspects juridiques

Rapports par pays

10.45 Fonctionnement et
mise en oeuvre du Programme

Coopération internationale

Liste mondiale des fonds et
des collection en péril

Programme de solidarité

11.30 Pause café

11.45 Fonctionnement et
mise en oeuvre du Programme
(suite)

Rapports par pays

12.30 Déjeuner

14.00 Financement

Rapports par pays

Coopération régionale
et internationale

16.30 Pause café

17.00 Rapport des ONG et
débat général

Conclusions et
recommandations

Mardi 14 septembre 1993

15.00

Séance plénière

**Rapport de la Consultation régionale au Comité
Rapport du Comité consultatif**

16.00

Pause café

16.30

Débat général

Adoption des recommandations

17.30

Clôture